



## MUNICIPALITÉ

### PREAVIS N° 03/2018

## **CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT POUR L'ETUDE DE LA RENATURATION DU TORRY DANS LE CADRE DU CONCEPT DE MISE EN VALEUR DES RIVES DU LAC (ZONE PUBLIQUE MIES-TANNAY)**

---

Municipaux responsables : Guy Dériaz et Claude Hilfiker

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Les Municipalités de Mies et de Tannay ont élaboré un concept de mise en valeur des rives du lac (zone publique de Mies et Tannay). Ce concept a été présenté aux Conseils communaux des deux communes et discuté avec les commissions respectives. Dans le cadre de ce concept, il est prévu en deuxième étape la renaturation du Torry, soit la mise à ciel ouvert de son embouchure entre la RC1 (route Suisse) et le lac.

Les procédures d'élaboration, d'autorisation et la réalisation d'un tel projet prenant au minimum deux à trois ans, il est important de lancer les études le plus rapidement possible. Outre les Municipalités, les Conseils communaux et leurs commissions, les autorités de l'Etat de Vaud et de la Confédération sont impliquées dans la prise de décisions, la réalisation et le financement d'un tel projet.

Dans ce contexte, il est apparu important aux deux Municipalités de présenter rapidement un préavis pour les coûts d'études, soit pour les séances des Conseils communaux respectifs de mars 2018 (7 mars pour Mies et 19 mars pour Tannay).

### **2. Considérations**

Les représentants des deux Municipalités ont rencontré les représentants de la Direction générale de l'environnement (DGE) du Département du territoire et de l'environnement (DTE) en charge de la gestion du domaine public (M. Giacinto Zucchinetti) et le chef de la section des renaturations (Monsieur Olivier Stauffer) afin de leur présenter le concept de mise en valeur des rives du lac. Les idées présentées ont été très bien reçues par les représentants du Canton, qui nous ont encouragés d'aller de l'avant rapidement dans l'élaboration d'études concernant la renaturation du Torry.

Dans ce cadre, il nous a été communiqué par M. Stauffer que la subvention prévue pour de tels travaux s'élèverait à 84% des coûts d'étude et de réalisation (49% du Canton et 35% de la Confédération). De ce fait, il resterait à payer aux deux communes le 16% des coûts totaux, soit 8% à charge de chaque commune. En partant d'un coût d'étude de CHF 50'000.— et de réalisation d'env. CHF 400'000.--, ceci représenterait un engagement de l'ordre de CHF 36'000.— par commune.

Concernant le foncier, l'emprise estimée pour la réalisation de cette renaturation pourrait être du même ordre que la surface de la parcelle N° 140 sise sur la commune de Mies, mais propriété de l'Etat de Vaud. Ceci facilitera les négociations avec le Canton sur une réorganisation du parcellaire dans l'esprit de redonner la maîtrise du foncier aux deux communes. Côté Tannay, la parcelle N° 229 précédemment affectée au Camping est également propriété de l'Etat de Vaud. La commune de Tannay souhaite également négocier avec le Canton sur son acquisition et réaffectation.

Les Municipalités des deux communes ont la forte volonté de réaliser ces travaux de renaturation qui sont une des pièces maîtresses du concept de mise en valeur de toute la zone publique en bordure du lac.

### 3. Aspects financiers

Plus précisément, les coûts d'étude (et de réalisation pour info) du projet de renaturation du Torry peuvent être résumés comme suit :

Rubrique	Prix en CHF
Coûts d'étude (HT)	50'000.--
Pourcentage à charge des Communes	16%
Part de chaque Commune (50%)	8%
<b>Coûts d'étude (HT) par Commune (présent préavis)</b>	<b>25'000.--</b>
Coût d'étude (HT) effectif par Commune après remboursement subventions cantonales et fédérales	4'000.--
Total HT:	25'000.--
TVA 7.7% :	1'925.--
<b>Total TTC :</b>	<b>26'925.--</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>27'000.--</b>

On constate donc qu'au stade des études, chaque commune devra engager CHF 27'000.— TTC dont la grande majorité (soit CHF 21'000.— HT) sera restituée au titre de subvention, à condition évidemment que le projet soit accepté tant par le Canton que par la Confédération.

### 4. Conclusion

Les Municipalités de Mies et de Tannay ont la forte volonté d'aller de l'avant dans ce projet qui revalorisera la qualité naturelle et de zone de détente du lac, ceci à proximité d'installations remises à neuf ou nouvelles permettant des activités liées au lac, notamment un cheminement pour piétons, une plage dotée de WC publics, d'installations pour la petite restauration et les grillades, ainsi qu'une remise aux normes du Chantier naval et de la cabane du pêcheur. A plus longue échéance, un port agrandi permettrait de répondre aux besoins existants. Concernant ce dernier, les études de détail ne seront engagées que si la population des deux communes s'exprime lors d'un vote consultatif en faveur de telles infrastructures.

Pour les raisons évoquées ci-dessus et en parfait accord avec la Municipalité de Tannay, la Municipalité de Mies invite les Conseillères et Conseillers communaux à accepter ce préavis.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis N° 03/2018 de la Municipalité concernant une demande de crédit d'étude pour la renaturation du Torry dans le cadre du concept de mise en valeur des rives du lac

vu les rapports des Commissions des travaux, des finances et de l'environnement,

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

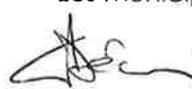
**DECIDE**

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de renaturation du Torry en collaboration avec la commune de Tannay
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 27'000.— TTC
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

Le Syndic  
  
P.-A. SCHMIDT

La Municipalité  


La Secrétaire  
  
Y. HERNACH

Les Municipaux responsables  
  
G. DERIAZ

  
C. HILFIKER

Annexe : Concept de mise en valeur (extrait)

*sera remis lors de la séance*

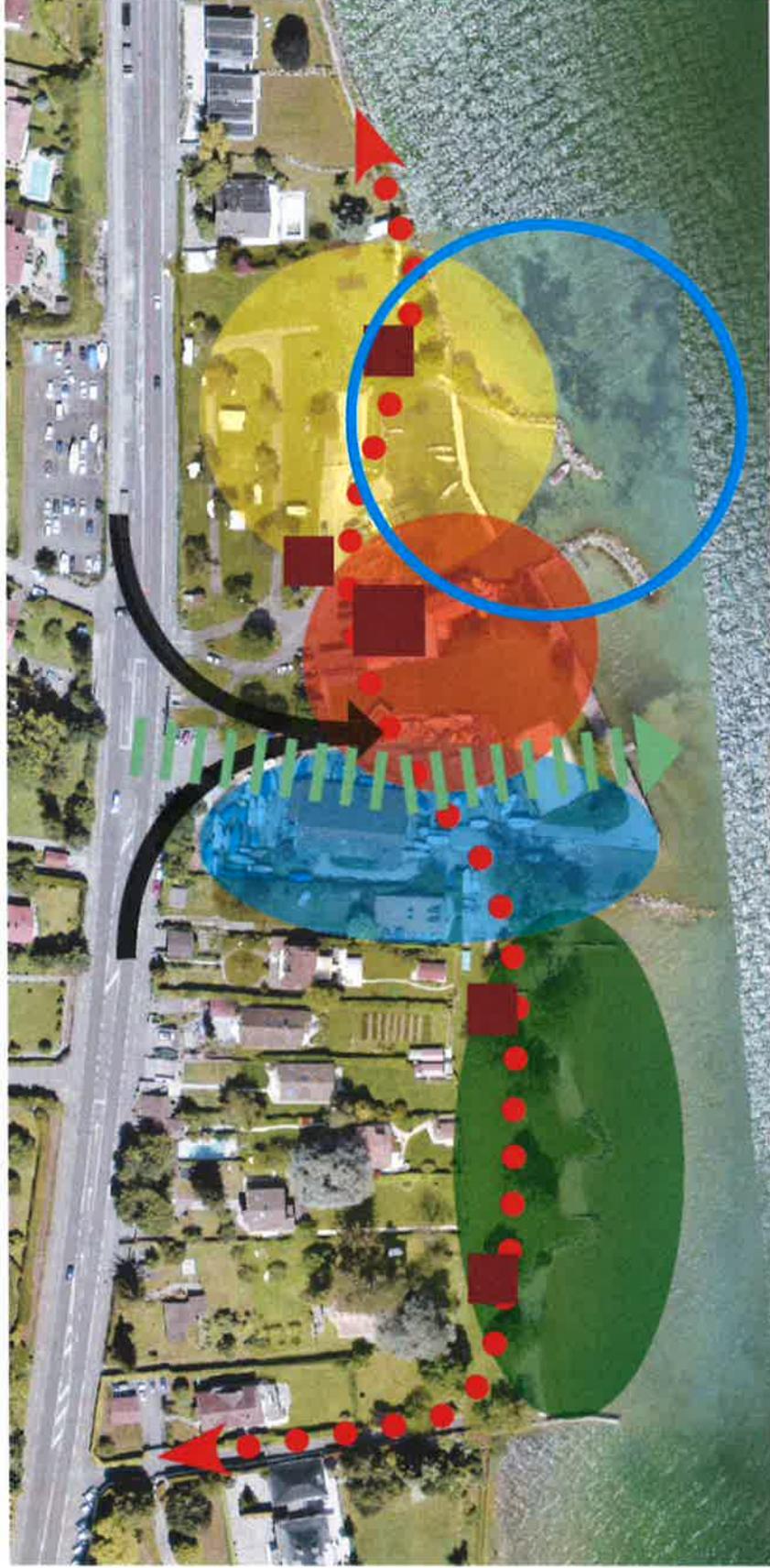
# 1. Périmètre d'étude



Commune	Bien-fonds n°	Propriétaire	Surface (m2)
Tannay	229	État de Vaud	5'824
	230	Tannay la Commune	517
	231	Tannay la Commune	1'446
	232	Domaine public cantonal	85
	1052	Domaine public	220
		<b>total sur Tannay</b>	<b>8'092</b>
Mies	140	État de Vaud	2'281
	141	Mies la Commune	461
	170	Tannay la Commune	5'522
	171	Mies la Commune	2'286
			<b>total sur Mies</b>
		<b>Total</b>	<b>18'642</b>

## 4. Objectifs

- E. permettre la mise à ciel ouvert du Torry et la renaturation de son embouchure notamment par :
- la création d'un espace cours d'eau;
  - le traitement naturel des rives.





**6. Étape 1 (variante A)**

**6. Étape 2 (variante A)**

